

Déclaration en faveur d'une justice sociale porteuse d'une justice climatique



- Attendu que le droit de vivre dans un environnement sain est un droit reconnu dans le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) ainsi que dans le Protocole de Kyoto;
- Attendu que nos gouvernements ont ratifiés ce pacte et ce protocole et doivent les appliquer;
- Attendu que tous les droits sont indissociables, interdépendants et intimement liés. Le droit de vivre dans un environnement sain ne peut être isolé des autres droits fondamentaux, comme le droit à la santé, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit au logement et le droit à la vie et à la sécurité;
- Attendu que nous n'avons qu'une planète et que la préservation de la biodiversité est essentielle à la survie de l'espèce humaine dans le temps et dans l'espace;
- Attendu que les activités humaines sont à l'origine des problèmes environnementaux qui affectent la planète;
- Attendu que la crise climatique touchera d'abord et plus fort les personnes avec qui les organismes communautaires travaillent;
- Attendu que les personnes qui sont les moins responsables des changements climatiques en subissent les conséquences les plus graves (femmes, personnes pauvres, personnes racisées, locataires, etc.);
- Attendu que la transition écologique doit absolument se faire dans une perspective de justice sociale et de respect des droits humains;
- Attendu qu'il est urgent de repenser notre modèle économique d'exploitation des ressources;
- Attendu que nos choix de société doivent prendre en compte les impératifs de justice sociale.



Nous, **organismes d'action communautaire autonome**, nous positionnons en faveur de la pleine application du droit de vivre dans un environnement sain, à tous les niveaux et sous toutes ses formes, en appliquant les principes directeurs suivants : l'universalité, le caractère public, l'accessibilité et la gratuité.

L'action communautaire autonome est directement concernée par la crise climatique.

Parce que la transformation sociale s'inscrit au cœur de nos missions;

Parce que nous avons une vision globale des problèmes sociaux et une approche large;

Parce que nous travaillons à l'amélioration des conditions de vie;

Parce que nous voulons l'avancement et le respect des droits humains;

Parce que nous avons à cœur le respect des processus démocratiques.



Par cette déclaration, les organismes d'action communautaire autonome affirment solidairement l'importance :

- D'adopter une loi climatique qui forcera l'atteinte des cibles de GES recommandées par le GIEC pour limiter le réchauffement du climat pour le bien-être et la santé de la population de leur région et du Québec.
- D'interdire tout nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures, et mettre un terme à toutes les subventions directes ou indirectes aux combustibles fossiles.
- De créer des structures régionales permettant à la population de contribuer à une transition juste porteuse de justice sociale.
- De s'assurer que la transition énergétique s'accompagne de mesures concrètes afin de réduire les inégalités dans une perspective de justice sociale et climatique

Mon organisme endosse la déclaration!

Signez ici : <https://bit.ly/2vCsqtN>

ENGAGEZ-VOUS
pour le
COMMUNAUTAIRE